

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 70=90 (1924)

Heft: 20

Artikel: Exercices de la 1ère Division renforcée : 7-10 septembre 1924

Autor: L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-3511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstlt. i. Gst. K. VonderMühl, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.

Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Exercices de la 1^{ère} Division renforcée. — Il gruppo di combattimento nell'analisi delle prescrizioni estere. — Zur Unteroffiziersfrage. — Die Zivildienstpflicht. — Sommaire de la Revue Militaire Suisse. — Literatur. — Bitte.

Exercices de la 1^{ère} Division renforcée

(7—10 septembre 1924).

(Correspondence).

Les lecteurs du Journal Militaire Suisse seront sans doute heureux d'avoir, dès maintenant, quelques indications sur les manœuvres qui viennent d'avoir lieu, sous la direction du Cdt. 1^{er} C. A., M. le Colonel Commandant de Corps L. H. Bornand, dans le cadre de la 1^{ère} Division renforcée.

1^o But des exercices.

Ainsi que l'indique l'ordre de C. A. No. 1, du 9 juin 1924, les manœuvres de la 1^{ère} Division — de même que celles de la 2^{ème} Division renforcée qui ont commencé le 21 septembre au soir — n'ont pas eu pour objet d'exercer le combat des grandes unités. Pour cela, «l'instruction de la troupe n'a pas atteint le développement nécessaire; le service d'arbitrage est encore trop rudimentaire. Il faudra préalablement, dans les années qui suivront, faire des cours par R. et par Br. combinés qui pourront être d'autant plus fructueux que nous disposerons des moyens de combat modernes (fusils-mitr. etc.) qui ne sont pas actuellement à notre disposition. Le but des manœuvres de 1924 est, en reprenant une tradition, de développer pour les chefs le jugement, la décision, l'art de donner les ordres et, pour la troupe, l'aptitude au service en campagne.»

L'ordre de C. A. No. 2, du 29 juillet 1924, précise les données ci-dessus en ajoutant:

«Les manoeuvres ont pour but de développer l'instruction de la conduite des troupes, le travail en commun et la liaison des armes dans les grandes unités . . . Les troupes exerceront le stationnement, les rassemblements, les marches d'approche et le fractionnement en vue du combat . . . Généralement, la direction restreindra la manoeuvre à la première phase du combat qui comprendra: la marche d'approche, l'organisation de la résistance, la prise de contact avec l'adversaire, la décision du chef quant aux opérations subséquentes et les préparatifs d'exécution de cette décision . . . Les suppositions n'auront pas pour but l'étude de tâches stratégiques . . . »

Dans les limites ainsi tracées, les exercices successifs des 1^{ère} et 2^{ème} Divisions renforcées visent donc à permettre aux cadres et à la troupe d'acquérir ou de rafraîchir des notions et des connaissances qui étaient élémentaires pour ceux qui ont fait les services de la mobilisation. Les expériences faites au cours de ces exercices feront en outre ressortir ce qui doit être repris et approfondi dans les cours de répétition des deux années suivantes.

* * *

2^o Composition des deux partis.

Le parti bleu, sous le commandement du Col.Div. Grosselin, Cdt. 1^{ère} Div., comprenait principalement:

La Br.I. 2 et la Br.mont. 3, avec la Cp.car. VI/2 et le Gr.mitr.fort. 3; le Gr.Guides 1; un R.art.camp.; le Gr.ob. 25; un Gr.can. 12 cm de St. Maurice et le Gr.art.mont. 1. En outre une escadrille de 6 avions d'exploration.

Le parti rouge (1^{ère} Div. légère), sous le commandement du Col. Favre, Cdt. Br.I. 1 et chef d'arme de la cavalerie, se composait essentiellement des troupes suivantes:

Br.I. 1, Gr.mitr.att. 1, Br.cav. 1, un R.art.camp.

Le parti rouge disposait en outre d'une escadrille d'avions d'exploration (6 avions comme le parti bleu) et de 40 camions-automobiles.

* * *

3^o Thèmes des exercices.

A. Le dimanche 7 septembre au soir, les deux partis stationnaient, derrière des Avp. à installer dès 1800:

Bleu à l'E. de la voie ferrée Romont-Bulle;

Rouge à l'O. de la Venoge.

Les deux partis constituaient:

Bleu, la Div. de gauche d'un C. A. ayant pour mission de refouler un ennemi qui s'avance entre le Lac de Neuchâtel et le Léman (Div. de droite supposée);

Rouge, la Div. de droite d'un C. A. qui doit progresser entre le Léman et le Lac de Neuchâtel (Div. de gauche supposée).

Bleu, qui devait marcher en direction générale de Cossonay, avait pour objectifs succesifs, pour le lundi 8 septembre, la Broye, puis la Menthue, enfin le Plateau d'Echallens.

Ce même jour, Rouge avait l'ordre de se porter rapidement en avant pour couvrir le flanc droit de la Div. (supp.) qui était à sa gauche, et de s'emparer des passages de la Broye entre Oron-la-Ville et Montet.

La tâche générale imposée aux deux partis pour le lundi 8 septembre était donc :

Pour Bleu, de marcher sur la Venoge;

pour Rouge, de marcher sur la Broye.

B. Les deux partis qui s'étaient rencontrés sur la Broye vers le milieu de la journée du 8, reçurent de la Direction des manoeuvres un ordre d'attaque pour l'aube du 9 septembre.

Leurs dispositions une fois prises dans ce sens, Rouge reçut de la Direction des manoeuvres, le mardi 9 à 0200, un ordre de retraite à longue distance (environ 25 km), à exécuter au plus vite. D'après cet ordre, la Div. (supp.) qui se trouvait à la gauche de la Div. légère rouge ayant subi un échec, devait se retirer jusque sur les hauteurs de Pomy. La 1^{ère} Div. légère rouge devait donc elle-même rompre immédiatement le combat sur la Broye et aller s'établir le plus rapidement possible sur les hauteurs entre le Champ de Vaud et le Mormont.

Le but général de l'exercice du mardi 9 septembre était donc, grâce à un changement important provoqué dans la situation par un ordre au parti rouge — ordre basé sur les résultats atteints par la Div. voisine supposée — d'obliger :

Rouge, à une retraite brusque et lointaine;

Bleu, à une attaque qui devait donner dans le vide si son service d'observation se trouvait en défaut, puis à une poursuite aussi rapide que possible.

Le 9 en fin de journée, Bleu et Rouge se retrouvaient en contact, Rouge ayant décollé vivement de la Broye — notamment grâce à ses auto-camions — et ayant occupé la position prescrite par la Direction des manoeuvres, entre le Mormont et le Champ de Vaud.

C. La Direction des manoeuvres avait prévu, pour le mercredi 10 septembre, un troisième exercice inverse du précédant (retraite de Bleu derrière la Menthue, dans la nuit du 9-10 septembre et ordre de poursuite à la 1^{ère} Div. légère rouge). La fatigue des troupes décida le Cdt. 1^{ère} C. A. à renoncer à cette troisième phase et à donner simplement aux deux partis, le mardi 9 en fin de journée, une prescription de manoeuvre disant en substance :

Les troupes se reposent derrière leurs Avp. pendant la nuit du 9/10. Aucune entreprise de combat n'aura lieu du 9 à 1900 au 10 à 0530. Le 10 septembre à 0530, les deux partis reprennent leur action conformément à la situation.

La tâche ainsi dictée comportait donc d'une manière générale, pour le troisième et dernier jour :

Pour Bleu, la préparation à l'attaque et l'attaque elle-même ; pour Rouge, la mise en état de défense de sa position.

L'attaque fut déclanchée le 10 à 1100, la fatigue de Bleu et son arrivée tardive, le mardi, ne lui ayant pas permis de faire, encore ce jour-là, l'intéressant exercice du fractionnement pour l'attaque.

A midi, la Direction ordonna la cessation de la manoeuvre.

* * *

4^o Arbitrage.

L'organisation délicate et extrêmement importante de l'arbitrage a fait l'objet d'un ordre de C. A. No 3, du 25 août 1924.

Cette organisation a été prévue comme suit :

Chef des arbitres, Cdt. 2^{er} Div. (le Cdt. 1^{ère} Div. est le chef des arbitres pour les exercices de la 2^{ème} Div.).

Le Chef des arbitres désigne :

a) des arbitres de secteurs, auxquels il fixe leur zone d'action. En fait, trois arbitres de secteurs ont fonctionné pendant les exercices de la 1^{er} Div. renf., à savoir les Cdts. des trois Br. de la 2^{ème} Div. (secteur N., secteur centre et secteur S.).

b) un arbitre supérieur d'artillerie.

c) des arbitres attachés aux troupes (arbitres de R., par ex.) et leurs adjoints (ces derniers furent pris parmi les capitaines et of. subalternes surnuméraires de la Div. en manoeuvres).

Le chef des arbitres reçoit les rapports des arbitres de secteurs et de l'arbitre d'artillerie.

Aux termes de l'ordre de C. A. No 3, les arbitres restent continuellement auprès de la troupe à laquelle ils sont attachés (R., Gr., etc.). Chaque mission spéciale (surprise de nuit, détachements d'exploration, etc.) doit aussi être accompagnée par un arbitre. La tâche des arbitres est de rendre compte des intentions des troupes, des mesures prises par elles, de l'efficacité présumable du feu et de prendre, le cas échéant, les décisions que la situation comporte.

Il va presque sans dire que, avant le début des manoeuvres, les arbitres ont été exactement orientés sur le but des exercices et sur les intentions de la Direction quant à leur marche. En cours de manoeuvres, les arbitres ont reçu connaissance de tous rapports, ordres ou renseignements transmis aux partis par la Direction.

D'une manière générale, ce système d'arbitrage appliqué à titre d'essai et qui, naturellement, est susceptible de perfectionnements, a permis à la Direction de la manoeuvre d'être exactement et rapidement renseignée sur la marche des événements. Certaines réserves doivent cependant, semble-t-il, être faites en ce qui concerne l'arbi-

trage de l'artillerie: il n'a pas donné toute satisfaction et exige des moyens meilleurs que ceux dont on disposait du 7 au 10 septembre.

* * *

5° Conclusions provisoires.

Dans sa critique finale, le 10 septembre à 1600, à Echallens, le Directeur des manoeuvres a déclaré d'emblée qu'il ne lui était pas encore possible, à ce moment, de dégager tous les résultats des exercices de la 1^{ère} Div. renf., tels qu'ils sont établis non seulement par ses observations personnelles, mais aussi par celles des arbitres et des autres officiers adjoints à la Direction.

Déjà en cours d'exercices, des notes directes aux chefs de parti ont fait connaître à ces derniers certaines critiques urgentes, de façon à ce qu'il en soit tenu compte immédiatement.

Ce qui n'a pu être relevé, ni dans ces notes, ni dans la critique orale du 10 septembre, sera introduit dans un rapport général qui, sous une forme à déterminer ultérieurement, sera communiqué aux intéressés.

Il est, cependant, possible de constater dès maintenant que les exercices de la 1^{ère}, puis de la 2^{ème} Div. renf., fourniront, en vue du programme à établir pour les cours de répétition des années 1925 et 1926 dans le 1^{er} C. A., un riche trésor d'enseignements variés.

A divers points de vue spéciaux aussi, les exercices de la 1^{ère} Div. renf. ont présenté un intérêt particulier.

Pour la première fois au cours de ces manoeuvres, l'aviation a été utilisée en Suisse pour une mission d'exploration prolongée et en quelque sorte ininterrompue.

D'autre part, ces exercices ont permis de faire, dans une certaine mesure, l'essai de la Division légère qu'on a souvent préconisée par opposition à nos Div. à 3 Brigades. Sans vouloir prendre ici parti dans la controverse, relevons que, aidée par les 40 camions mis à sa disposition (première expérience, encore, faite chez nous dans ce sens), la première Div. légère rouge commandée par le Colonel Favre a fait preuve d'une remarquable mobilité.

Il paraît donc permis de dire, en attendant un jugement plus détaillé, que les exercices de la 1^{ère} Div. renforcée ont été hautement instructifs. Même ceux qui, avant ces exercices, se demandaient s'ils n'étaient pas prématurés, semblent aujourd'hui, pour la plupart, convaincus de leur utilité et même de la nécessité à laquelle ils répondaient.

L.

Il gruppo di combattimento nell'analisi delle prescrizioni estere.

Del Maggiore Moccetti, St. M. 5^a Div.

Quando, sul finire del 1923, ebbimo l'occasione di parlare davanti al Circolo degli Ufficiali di Lugano su questo argomento,